



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFOUNDATION

Le brief

CNR Santé
La refondation en action

✓ **C'EST FAIT !**



STABILISER LES ÉQUIPES

Intérim médical : application de la loi Rist

Depuis le 3 avril 2023, la loi Rist plafonne les revenus des médecins intérimaires.

Une mesure essentielle pour préserver la santé financière des établissements et l'organisation des soins.

Le recours à l'intérim génère des différences de rémunération et une désorganisation des services.

La loi Rist encadre le recours à l'intérim en plafonnant les revenus des médecins intérimaires à 1 390€ bruts pour 24h de travail.

Des « outils de mobilisation RH » ont été diffusés pour accompagner l'application des décrets : les ARS pourront cibler des professionnels et les diriger vers les établissements critiques.

Les établissements pourront, eux, s'appuyer sur les heures supplémentaires, le temps de travail additionnel, la réintégration anticipée des personnels en disponibilité... Une prime de solidarité territoriale sera

également versée aux praticiens effectuant des remplacements dans un autre hôpital.

Prochaine étape : l'encadrement de l'intérim en début de carrière pour toutes les professions médicales et paramédicales.



François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, auprès des équipes du CH Jura Sud et de l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté



RENFORCER L'INTERVENTION DES ARS DANS LES TERRITOIRES

De la souplesse pour mieux répondre aux besoins

Alléger les démarches administratives, réduire les délais de procédure, favoriser l'accès aux aides publiques...

Un décret, effectif depuis le 8 avril 2023, permet aux ARS de déroger aux normes réglementaires pour répondre à un besoin particulier local, débloquer une situation ou accélérer une procédure.

Sept domaines de compétence sont concernés. Un directeur d'ARS pourra, par exemple, simplifier un cahier des charges (labellisation des hôpitaux de proximité, organisation de la permanence des soins, etc.). Il pourra aussi accélérer la mise en œuvre de solutions.

▶ ÇA AVANCE !



François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, à Bobigny, en Seine-Saint-Denis, à la rencontre des patients en affection longue durée



GARANTIR UN MÉDECIN TRAITANT

Maladies chroniques : un médecin traitant pour tous

Patients en affection longue durée : un plan d'action se déploie pour inciter à déclarer un médecin traitant

Plusieurs semaines après l'annonce d'un plan d'action pour apporter des solutions aux patients souffrant d'une ALD sans médecin traitant, un premier bilan s'impose.

messagerie sécurisée, la liste des patients en ALD qu'il voit au moins 3 fois par an sans être leur médecin traitant, en invitant le praticien à accepter de le devenir. S'il accepte, l'Assurance Maladie pourra aider les patients à finaliser la démarche de déclaration d'un médecin traitant. Sinon, d'autres solutions seront proposées, notamment la mise en relation avec des médecins volontaires.

700.000

PATIENTS EN ALD

n'ont pas de médecin traitant

Mi-avril, l'Assurance maladie a contacté par email tous les assurés en ALD sans médecin traitant déclaré pour leur proposer un service de recherche et de mise en relation avec des médecins.

En mai, les actions concrètes de mise en relation sont lancées sur l'ensemble du territoire. L'Assurance maladie adresse notamment à chaque médecin, par

Pour soutenir l'engagement des professionnels, la première consultation pour un médecin acceptant de devenir le médecin traitant d'un patient en ALD sera facturée 60€.



PERMETTRE LA PERMANENCE DES SOINS

Date clé pour les lois Rist et Khattabi : 19 mai 2023

✓ **Adoption de la loi Rist** sur l'accès aux soins et le recours aux paramédicaux.

✓ **Adoption de la loi Khattabi** sur la régulation des centres de santé pratiquant des soins dentaires et ophtalmologiques.



AMÉLIORER L'AUTORISATION D'EXERCICE DES PADHUE

AFFECTATION DES PRATICIENS DIPLOMÉS HORS UE



Sur les 3400
dossiers traités
depuis janvier,
38% ont reçu un
avis favorable

🔥 Sécuriser les professionnels étrangers qui s'investissent à l'hôpital

Médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes ou sages-femmes diplômés hors de l'Union européenne (PADHUE) sont une ressource précieuse dans nos territoires. Pour sécuriser leur parcours, leur accueil en établissement et leur activité au sein des services, un dispositif a été mis en place afin d'évaluer leurs compétences. L'objectif : garantir une pratique sécurisée en France.

🎯 3400 dossiers traités depuis janvier

La commission d'autorisation d'exercice (CAE) vient de finir l'instruction des derniers 3400 dossiers de praticiens étrangers travaillant en établissement de santé avant 2019. La moitié d'entre eux devront effectuer des stages complémentaires pour consolider leur pratique. 38% ont, quant à eux, reçu l'autorisation d'exercer immédiatement en plein exercice. Le recrutement et l'intégration des praticiens étrangers renforcent durablement les équipes hospitalières.

▶ Lancement des épreuves 2023

Ces praticiens diplômés hors de l'Union européenne ont ainsi pu s'inscrire en mai aux épreuves de vérification des connaissances, première étape de la procédure d'autorisation d'exercice.

ÇA SE PASSE



PRÈS DE
CHEZ VOUS



Un tiers-lieu de santé à Givors pour 2024

Ce pôle de santé, accessible à tous, inclura une maison de santé pluriprofessionnelle.

Sa vocation : favoriser la prévention, la coordination et être au centre du parcours des patients. Il rassemblera au sein d'un même lieu des professionnels de santé, des associations et des usagers, dans une dynamique partenariale et coopérative.

Une réunion de lancement avec tous les partenaires associés a eu lieu le 27 avril 2023.

▶ ÇA DÉMARRE !



PERMETTRE LA PERMANENCE DES SOINS

Recrutement des assistants de régulation médicale

Lancement d'une campagne pour valoriser ce métier peu connu, pivot dans la chaîne du soin.

📍 Premier interlocuteur du 15

L'assistant de régulation médicale (ARM) a un rôle primordial dans la chaîne du soin. Il écoute, analyse et active le dispositif d'aide adéquat dans un délai très court. Il guide le patient et coordonne sa prise en charge médicale.

🕒 Répondre aux enjeux de la régulation

Les besoins dans les centres de régulation médicale sont aujourd'hui croissants pour maintenir et préserver la qualité de la prise en charge des patients. C'est pourquoi, François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, a lancé le 15 mai 2023, une campagne pour faire connaître et valoriser ce métier essentiel.

▶ Des besoins sur tout le territoire

Cette formation certifiante est délivrée par les Centres de formation d'assistants de régulation médicale (CFARM) partout en France métropolitaine et dans les Départements et régions d'Outre-mer (DROM). 700 places sont disponibles.

L'ÉCHÉANCE



**FIN
2024**



**700 PERSONNES FORMÉES
POUR RENFORCER LES
SERVICES DE RÉGULATION**

En septembre 2023, de nouveaux centres de formation vont ouvrir à Besançon, Caen et en Guadeloupe. Un 19^{ème} centre ouvrira à Perpignan en janvier 2024.



PERMETTRE LA PERMANENCE DES SOINS

📖 Mission IGAS

L'IGAS va bientôt rendre ses recommandations sur l'organisation et la reconnaissance de la permanence des soins en établissements de santé publics et privés. Des pistes d'évolution du dispositif seront proposées d'ici l'été 2023.

✅ Feuille de route du numérique en santé

Le bilan de « Ma santé 2022 », suivi d'une concertation en ligne et d'un tour des régions, a permis de finaliser une nouvelle feuille de route 2023-2027.

Son objectif : mettre le numérique au service de la santé à travers 4 grands axes :

- Développer la prévention.
- Redonner du temps aux professionnels et améliorer la prise en charge.
- Améliorer l'accès à la santé.
- Déployer un cadre propice pour développer les usages et l'innovation numérique.



GÉNÉRALISER LES SERVICES D'ACCÈS AUX SOINS

Une mission nationale pour les SAS

Un enjeu fondamental pour l'accès à une offre de soins non programmés adaptée aux besoins des Français.

Véritable trait d'union entre la ville et l'hôpital, le SAS intervient lorsque le patient n'a pas trouvé de solution sur son territoire. Via le 15, il apporte une orientation en cas d'urgence.

François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, a annoncé le 23 avril dernier le lancement d'une mission chargée d'accompagner sa généralisation pour en accélérer le déploiement et couvrir tous les territoires d'ici fin 2023. Cette mission se déplacera dans toute la France jusqu'à l'été 2023 pour faciliter le déploiement des SAS dans tous les territoires en articulation avec les organisations locales déjà existantes.